

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3523

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Mise en oeuvre d'actions évaluatives - Partenariat avec les Missions locales du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3523**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Mise en oeuvre d'actions évaluatives - Partenariat avec les Missions locales du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Mission développement économique solidaire de la Communauté urbaine de Lyon organise la participation de la Communauté urbaine, au titre de ses compétences actuelles, à l'effort d'insertion économique dans l'agglomération. Celui-ci est étroitement lié à la politique de la ville dont les quartiers prioritaires montrent un taux de chômage approximativement du double de la moyenne.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine :

- aide à la structuration d'actions de niveau d'agglomération par les acteurs de l'insertion (plate-forme mobilité-emploi, dispositif coordonné de mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics, organisation des dating-emploi, etc.),
- confie à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise la mise en œuvre d'une démarche d'observation et de mesure de l'impact des dispositifs d'insertion sur le public concerné dans le cadre de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE).

Compte tenu de ces éléments, la Communauté urbaine se propose, par la présente délibération, de :

- renforcer son partenariat opérationnel avec l'Union départementale des Missions locales pour l'emploi des jeunes,
- développer des partenariats avec l'université et la recherche permettant d'améliorer l'évaluation des actions conduites.

Le partenariat avec les Missions locales du Rhône

Les Missions locales se structurent à l'échelle du Rhône afin de mieux répondre aux problématiques des jeunes sur le territoire. 10 des 12 Missions locales sont situées dans l'agglomération, de même que 9 jeunes sur 10 les fréquentant. Il est proposé une collaboration renforcée avec l'Union départementale des missions locales autour d'actions d'agglomération à destination du public jeune concernant la mobilité, l'accès aux clauses d'insertion, la prise en compte des besoins en logement, l'accès à la démarche insertion/culture, etc.

Il est également proposé d'expérimenter l'accueil à la Communauté urbaine de stagiaires issus des publics fréquentant les Missions locales.

Il est enfin proposé de mettre en place un observatoire des problématiques jeunes et insertion. Cet outil permettra d'appréhender les problématiques du public jeune dans leur spécificité mais aussi dans leur ensemble. Seront ainsi analysées et territorialisées des variables comme le niveau de qualification, l'expérience professionnelle, les questions de mobilité, les besoins en logement, etc.

La convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Union départementale des Missions locales précise les modalités de mise en œuvre de ce partenariat renforcé.

La Communauté urbaine s'engage à verser une subvention à la Mission locale plateau nord Val de Saône, porteuse du projet de structuration départementale des Missions locales, à hauteur de 30 000 €. Cette subvention vise à renforcer les actions d'agglomération menées en partenariat avec les Missions locales et à permettre à celles-ci de construire l'Observatoire publics jeunes en lien avec l'Observatoire emploi-insertion géré par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de l'OPALE.

Les résultats de l'affectation de cette subvention seront appréciés au regard des critères définis dans ladite convention.

Analyse de l'impact de la clause d'insertion dans les marchés publics

En partenariat avec l'Université Lyon 2 et le master d'économie quantitative EQUADES, il est proposé de conduire une analyse de l'impact de la clause d'insertion dans les marchés publics. Cette enquête permettra de mesurer les effets produits par la clause en termes d'emploi et de périphériques à l'emploi : acquisition d'expérience, employabilité, savoir-faire et savoir-être, confiance en soi, accès à la mobilité, accès au logement, etc.

La Communauté urbaine, en tant que principale donneuse d'ordre rhônalpin en termes de mobilisation des clauses d'insertion, est impliquée depuis 2005 dans la diffusion de bonnes pratiques et la coordination des actions menées sur son territoire. Cette enquête permettra de conforter le rôle de la Communauté urbaine. Elle viendra alimenter l'observatoire d'agglomération copiloté avec l'Etat afin de mieux utiliser le levier des clauses et identifier les clés de réussite.

La convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Université Lumière Lyon 2 précise les modalités de ce partenariat, le périmètre de l'étude clause d'insertion, ses attendus et modalités de mise en œuvre.

La Communauté urbaine s'engage à verser une subvention à l'Université Lumière Lyon 2 à hauteur de 7 000 € visant à conduire cette étude d'impact.

Les résultats de l'affectation de cette subvention seront appréciés au regard des critères définis dans ladite convention.

Analyse dynamique et territorialisée du chômage

Depuis plus de 10 ans, la Communauté urbaine copilote avec l'Etat un Observatoire de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale, intégré à l'OPALE et dont la réalisation est confiée à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Il s'appuie essentiellement sur des évolutions de données statistiques mis à disposition par Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, le Département du Rhône et les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion. Il permet aux décideurs de disposer d'un regard global sur l'ampleur de l'action et les résultats obtenus.

En partenariat avec l'Université de Paris Est Marne-La-Vallée et la Fédération travail emploi et politiques publiques (TEPP) du Centre national de recherche scientifique (CNRS), il est proposé de participer à une démarche de recherche visant à compléter les analyses de statistiques par l'observation des flux de demandeurs d'emploi et de la durée d'inactivité (chômage ou revenu de solidarité active (RSA)) à partir des fichiers CAF et Pôle emploi. Cette production permettra de renforcer le rôle stratégique de l'Observatoire et d'avoir une vision plus précise des réalités du chômage sur les territoires de l'agglomération.

La convention à passer entre la Communauté urbaine et la Fédération TEPP précise les modalités de ce partenariat. Elle prévoit un montant total d'intervention de 191 222 € dont 15 000 € apportés par l'Etat et 50 780 € apportés par la Communauté urbaine. Les résultats de l'affectation de cette subvention seront appréciés au regard des critères définis dans ladite convention.

Les modalités financières de ces partenariats sont présentées ci-dessous :

Budget prévisionnel 2013 de la Mission locale plateau nord Val de Saône			
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	87 840	contributions en nature	73 590
services extérieurs	116 550	Etat	427 808
autres services extérieurs	68 400	Région Rhône-Alpes	410 653
impôts et taxes	83 600	Communes	283 669
charges de personnel	1 019 050	subventions activités spécifiques <i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	279 990 30 000
autres charges	36 140		
emploi des contributions volontaires en nature	73 590	produits exceptionnels	9 460
Total	1 485 170	Total	1 485 170

Budget 2013 de l'étude d'impact clause d'insertion, dans le cadre du partenariat avec l'Université Lyon 2			
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
frais de téléphonie	200,00	Communauté urbaine de Lyon	7 000,00
équipement informatique et licences de logiciels	2 500,00	Sud Ouest Emploi	2 616,30
reprographie	300,00		
documentation	150,00		
frais de communication	1 300,00		
rémunérations	2 550,00		
indemnités de stage	2 616,30		
Total	9 616,30	Total	9 616,30

Budget prévisionnel 2013-2014 de l'étude CRISTAL, dans le cadre du partenariat avec l'université Paris Est Marne la Vallée			
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
frais de missions	1 500	Etat - cohésion sociale	5 000
fonctionnement	1 500	Etat - DIRECCTE UT69	10 000
gratification de stage	2 500	Communauté urbaine de Lyon	50 780
sous-traitance	14 000	autofinancement fédération TEPP	136 222
expertise, traitements statistiques, suivi et évaluation	20 000		
intéressement des chercheurs	12 000		
frais de gestion	5 500		
travail de recherche autofinancé	145 102		
Total	202 002	Total	202 002

La Communauté urbaine s'engage à verser une subvention à l'Université de Paris Est Marne-La-Vallée à hauteur de 50 780 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la Mission locale plateau nord Val de Saône au titre de l'Union départementale des Missions locales du Rhône pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Mission locale plateau nord Val de Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour l'année 2013,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Université Lumière Lyon 2 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 780 € au profit de l'Université Paris Est Marne la Vallée,

f) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Université Paris Est Marne la Vallée définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes d'un montant total de 87 780 € seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - comptes 6574 et 65738 - fonction 824 - opération n° OP17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.